

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 décembre 2023

n° 161-23

Objet : RS - Accompagnement à l'archivage - Convention avec le Centre de gestion de la Savoie

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévisse - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 décembre 2023

délibération n° 161-23

objet **RS - Accompagnement à l'archivage - Convention avec le Centre de gestion de la Savoie**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, rappelle que le service archives-documentation de Grand Chambéry propose un accompagnement à l'archivage aux communes adhérentes, au CISALB, à Savoie Déchets et à Chambéry-Grand Lac Economie, en leur proposant un panel de services répondant aux obligations réglementaires.

Les communes disposent ainsi à Grand Chambéry d'un service ressource à leur écoute et garant de l'ensemble du processus d'archivage.

Cet accompagnement revêt plusieurs formes :

- conseils sur la gestion des archives : législation, communicabilité des documents, restauration, numérisation, aménagement des locaux, règles de sécurité, respect des conditions de conservation,
- traitement des archives : tri, élimination, classement,
- aide à la mise en place de procédures : bordereau d'élimination, versement, communication,
- élaboration des instruments de recherche : répertoire numérique, plan de classement,
- sensibilisation et formation du personnel communal : rappel des obligations légales, utilisation des différents outils de recherche,
- conservation d'archives dans les locaux de Grand Chambéry,
- groupement de commandes.

Depuis 2011, Grand Chambéry bénéficie de la compétence d'archivistes du Centre de gestion de la Savoie sous forme d'une convention de missions temporaires pour intervenir dans les communes et dans les syndicats mixtes.

Afin de ne pas interrompre l'accompagnement à l'archivage et honorer les engagements déjà pris auprès des collectivités, il est proposé de demander au Centre de gestion de la Savoie un renouvellement de la convention pluriannuelle de missions temporaires d'environ 120 jours par an pour l'année 2024. Celle-ci pourra être renouvelée deux fois par tacite reconduction.

Grand Chambéry poursuit son rôle de conseil et de pilotage des interventions, et centralise la commande et la facturation auprès des collectivités bénéficiaires.

Le tarif du Centre de gestion de la Savoie est de 230 €/journée d'intervention.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau tout type de conventions ayant pour objet de mutualiser les moyens de fonctionnement,

Vu la convention pluriannuelle n° 22-2021/2023 relative à la mise en œuvre de la mission d'archivage entre le Centre de gestion de la Savoie et Grand Chambéry,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention à venir avec le Centre de gestion de la Savoie,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

161-23

Objet de l'acte :	RS - Accompagnement à l'archivage - Convention avec le Centre de gestion de la Savoie
Thème Préfecture :	4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	Convention type mission pluriannuelle d'archivage

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20231221-lmc1H30624H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30624H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	26 décembre 2023
Date de réception en Préfecture :	26 décembre 2023
Publication sur le site internet:	mercredi 27 décembre 2023